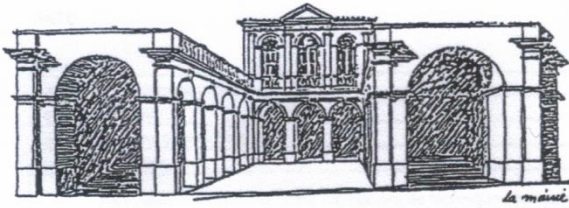


**MAIRIE DE SAINT-YBARS**  
(09210 ARIÈGE)



TÉL. : 05 61 69 18 04 - FAX : 05 61 69 18 16

mairie.saintybars@saint-ybars.fr

**Compte rendu de la réunion de**  
**la commission de travaux et environnement du mardi 15 Novembre 2014**

**Présents :** BOY Francis  
BUOSI Johnny  
CHAYNES René  
BERGOUT Charles  
BERDOULAT Michel  
VERKINDEREN Sophie  
AUGE Alain  
MARC Eric  
SENTENAC Fabrice  
PARIS Laurent

**Absents :** PERRIN Michel  
CHAUVIN Chantal  
VERKINDEREN Jacques  
PARMENTIER Anne  
BOY Pierrette

**Objet :** Réunion modification du POS en PLU.

Séance de travail N°1 nécessaire à la rédaction du PADD

Thématique : Démographie et équipements publics

Une lecture du document fourni par URBADOC pour la séance de travail est faite.

Ce document synthétise le diagnostic en rappelant :

- La population au niveau départemental
- La population au niveau de la CCL
- La population de la commune
- La structure de la population par tranche d'âge
- La prospective de croissance démographique de la commune.

## **QUESTIONS :**

### **Quelle population souhaitent les élus à l'horizon 2025 ?**

On note une progression de 114 habitants entre 1999 et 2010 soit une période de 11ans.  
En gardant la même progression de population pour 2025 et en tenant compte que la population actuelle est de 671 habitants en 2014, la commission opte pour une augmentation de 1.2% soit 120 habitants (785 habitants suivant la courbe pour 2025).  
En réalité, si on prend 671 + 120 on obtient 791 habitants.

### **Quels sont les équipements nécessaires au maintien des populations et du cadre de vie ?**

La commission environnement estime qu'il est nécessaire de maintenir l'école à Saint-Ybars ainsi que l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole).  
Il est également vital de préserver les commerces.

### **Quels sont les projets de la commune pour l'offre scolaire et le périscolaire ?**

Rappel : en 2010, la population scolarisée à l'école correspond à 14.7% de la population totale de la commune.

En gardant ce pourcentage pour 2025 et pour une population de 791 habitants, nous devrions avoir 117 enfants scolarisés.  
Aujourd'hui, nous sommes à 116 élèves grâce au bungalow.  
Nous devrions être en mesure d'accueillir cette nouvelle population.  
Dans le cadre de l'accessibilité prévu pour 2015, la commune envisage des travaux sur l'école pour accueillir la cinquième classe.  
A terme, le bungalow doit disparaître (pour rappel : coût du bungalow 360€/mois. A ce tarif-là, celui-ci coûte 43200€ minimum à la commune sur la période de 10 ans.

### **Quels sont les projets de la commune pour renforcer les équipements sportifs en cas d'augmentation démographique ?**

Rappel : La commune compte un grand terrain de jeux, un terrain de tennis et deux aires de jeux.

Nous prévoyons de réhabiliter l'ancien terrain de tennis en boulodrome et aire de jeux.  
Un fronton est aussi envisagé proche du terrain de tennis.

## **Quels sont les projets de la commune pour le renforcement des réseaux ?**

☒ Le réseau électrique sera-t-il suffisant pour les projets de la commune ?

Réponse de Monsieur le Maire : OUI

☒ Le réseau eau potable sera-t-il suffisant pour les projets de développement de la commune.

Réponse de Monsieur le maire : OUI

☒ La défense incendie est-elle suffisante ?

Réponse de Monsieur le maire : OUI

☒ La station d'épuration sera-t-elle suffisante en cas d'augmentation démographique ?

La commune dispose d'une lagune datant de 1994 de capacité théorique de 350 E/H, non conforme et potentiellement saturée.

Il est évident que si toutes les maisons vacantes du centre bourg deviennent des habitations, la station ne devrait pas suivre.

Cette infrastructure ne dépend pas de la commune mais de la SMDEA.

En ce qui concerne les terrains constructibles hors centre bourg, les habitations devront sûrement s'équiper d'ANC (Assainissement Non Collectif) ?

Soit individuel si la superficie du terrain le permet, soit regroupé et imposé sur le règlement d'un éventuel lotissement (à prévoir par le promoteur).

## **Quels sont les projets de la commune pour renforcer la dynamique associative ?**

### **La commune compte plusieurs associations :**

Le Comité des Fêtes ;

Le Club des Aînés ;

La société de Chasse ;

Le Foyer rural ;

L'AAPPMA intercommunale de Pêche Saint-Ybars-Lézat ;

Le club de Tennis ;

La banda Los Compagneros ;

L'association Culturelle et historique Eparchoise ;

L'association Les amis du Lac ;

L'association Atout Mômes ;

L'association vitalité éparchoise.

- Revoir la gestion du lac et améliorer l'AAPPMA
- Reformuler le club de pétanque.

### **Quels sont les projets communaux pour renforcer le lien social ?**

La commune dispose de nombreux services publics qui sont :

- La Mairie ;
- L'église ;
- La salle des fêtes ;
- Une base de détente ;
- Le cimetière ;
- L'école ;
- La bibliothèque ;
- L'agence postale ;
- Le CLAE ;
- Le CCAS.

- Départ de 4 bus journalier pour Toulouse.
- Maintenir ceux qui sont déjà présent.

### **Quels sont les projets communaux : extension du cimetière par exemple...**

Des projets ne figurant pas dans le diagnostic ont déjà été réalisé :

- Columbarium + jardin de souvenir
- Extension du cimetière
- Cabinet Médical (dans l'attente d'un docteur)

L'adjoint au maire

Johnny BUOSI